

DOCUMENT N°76

Résolution sur les processus de coopération et d'intégration économiques régionales en Afrique francophone

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 09 juillet 1998,

sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONVAINCUE de l'importance de la démocratie au niveau nationale et régionale comme préalable à l'intégration économique régionale et afin d'assurer la participation des opérateurs économiques et des populations dans les processus d'intégration en cours,

CONSIDÉRANT que les parlementaires, par leurs fonctions de législateurs et de représentants politiques des populations, peuvent :

- exprimer les besoins, les préoccupations et les volontés des citoyens dans le cadre des processus d'intégration économique régionale,
- promouvoir une forme de contrôle démocratique sur les orientations et les prises de décisions régionales qui tendent à échapper aux assemblées législatives,

SALUE la mise sur pied du Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA),

LANCE un appel aux pays d'Afrique centrale qui n'ont pas encore ratifié l'accord de Libreville (CEMAC), de le faire dans les meilleurs délais afin d'accélérer le processus d'intégration régionale,

DEMANDE aux États membres des organisations économiques régionales d'Afrique francophone, notamment aux États partis du Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires (OHADA), de renforcer le caractère démocratique des processus d'harmonisation des législations nationales par l'établissement d'un dialogue avec les parlementaires.